



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL DU GROUPE UMANIS

INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016



SOMMAIRE

A - ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS RESUMES	4
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	5
ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I.....	6
ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II.....	7
TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	9
NOTES ANNEXES	10
NOTE 1 MÉTHODES COMPTABLES	10
1.1 Déclaration de Conformité.....	10
1.2 Modalités d’élaboration des comptes semestriels au 30 juin 2016	10
1.3 Méthodes de conversion	14
1.4 Nouvelles normes et amendements.....	15
1.5 Immobilisations incorporelles.....	16
1.6 Goodwill	17
1.7 Immobilisations corporelles.....	17
NOTE 2 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE.....	18
2.1 Nouveau Bail entre Umanis et Amayas Consulting.....	18
2.2 Constitution de la société Indemniflight.....	18
2.3 Transformation de la société Umanis Managed Services en SAS	18
2.4 Acquisition des actions détenues par C. Gauthier dans les sociétés Groupe Hélice et Hélice ...	18
2.5 Liquidation de la société Beqom Spain	18
2.6 Fusions Groupe Helice – Hélice – Texia	19
2.7 Contrôle Urssaf Umanis Investissement	19
2.8 Contrôle Fiscal Umanis Computer.....	19
2.9 Lignes BPI	19
2.10 Covenants et remboursement anticipé de la dette.....	20
NOTE 3 EVENEMENTS POST CLOTURE	20
3.1 Offre Publique de Rachat par la Societ (opra)	20
NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	21
NOTE 5 INFORMATIONS PAR SEGMENT D’ACTIVITE ET PAR ZONE GEORGRAPHIQUE	22
5.1 Informations par activité au 30 juin 2016.....	22
5.2 Informations par activité au 30 juin 2015.....	22
5.3 Informations par zone géographique au 30 juin 2016.....	22

5.4 Informations par zone géographique au 30 juin 2015.....	22
NOTE 6 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	23
6.1 Détail des goodwills par segment en 2016 et 2015 :.....	23
NOTE 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24
NOTE 8 TITRES DISPONIBLES A LA VENTE.....	24
NOTE 9 AUTRES ACTIFS FINANCIERS non courants	24
NOTE 10 CLIENTS.....	25
NOTE 11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	25
NOTE 12 CAPITAUX PROPRES	25
12.1 Capital social	25
12.2 Écarts de conversion	26
12.3 Informations relatives aux Bons de Souscriptions de Parts de Créateurs d'Entreprise et aux Bons de Souscription d'Actions.....	26
14.3.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE 26	
14.3.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS	26
NOTE 13 RÉSULTAT PAR ACTION.....	27
NOTE 14 PASSIFS FINANCIERS COURANTS	28
NOTE 15 PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS.....	28
NOTE 16 AUTRES PROVISIONS	29
NOTE 17 PASSIFS EVENTUELS.....	29
NOTE 18 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	29
NOTE 19 RESULTAT FINANCIER NET	30
NOTE 20 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	30
20.1 Charge d'impôts	30
20.2 Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt.....	31
20.3 Impôts différés.....	31
20.4 Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature.....	32
NOTE 21 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS	33
B – RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL.....	34

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

A - ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS RESUMES

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	Note n°	30/06/2016	31/12/2015
Goodwills	6	29 843	29 843
Immobilisations incorporelles	7	5 607	5 729
Immobilisations corporelles	7	2 228	1 960
Autres participations	8	167	157
Créances et autres actifs financiers à long terme	9	13 392	15 514
Impôts différés actifs	20	4 317	4 287
Actifs non courants		55 553	57 491
Stocks		21	44
Clients et comptes rattachés	10	20 352	16 252
Autres actifs courants		10 512	11 020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	11 560	13 585
Actifs courants		42 445	40 901
TOTAL ACTIF		97 998	98 392
PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	Note n°	30/06/2016	31/12/2015
Capital social		2 130	2 130
Primes d'émission		29 873	29 873
Autres Réserves		-6 840	-9 801
Ecart de conversion		2	-118
Résultats de la période		2 126	3 068
Capitaux propres part du groupe	12	27 291	25 152
Intérêts minoritaires		29	29
Total des Capitaux propres		27 319	25 181
Emprunts et Dettes Financières à long terme	15	4 298	4 101
Provisions à long terme		3 205	3 205
Impôts différés passifs	20	668	646
Autres dettes non courantes			
Passifs non courants		8 171	7 952
Autres provisions courantes	16	1 636	1 950
Passifs financiers courant	14	14 136	15 929
Fournisseurs et comptes rattachés		8 104	6 925
Impôt courant exigible			
Autres dettes courantes		38 632	40 455
Passifs courants		62 508	65 259
TOTAL PASSIF		97 998	98 392

ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I

<i>En milliers d'euros</i>	Note n°	30/06/16	31/12/15	30/06/15
Chiffre d'affaires	5	77 585	148 490	74 123
Autres produits de l'activité				
Produits des activités ordinaires		77 585	148 490	74 123
Achats consommés		-3 244	-6 474	-3 600
Charges externes		-14 232	-28 185	-13 869
Charges de personnel		-56 403	-103 371	-52 682
Impôts & taxes		-1 285	-2 093	-947
Amortissements et dépréciations		-468	-1 733	-618
Autres produits et charges d'exploitation		1 052	2 423	1 047
Résultat opérationnel courant		3 006	9 057	3 454
Autres produits opérationnels	18	288	3 835	470
Autres charges opérationnelles	18	-203	-7 611	-1 060
RESULTAT OPERATIONNEL		3 091	5 281	2 864
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie				
Coût de l'endettement financier brut	19	-179	-393	-204
Coût de l'endettement financier net		-179	-393	-204
Autres produits et charges financiers	19	33	87	9
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		-5	-19	-11
RESULTAT AVANT IMPÔTS		2 939	4 957	2 658
Charges d'impôt	20	-814	-2 152	-817
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 126	2 804	1 842
Intérêts minoritaires		0	-263	133
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE		2 126	3 068	1 709
Résultat par action - en euros				
avant dilution	13	1,10	1,58	0,88
après dilution	13	1,01	1,46	0,88

ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note n°</i>	<i>30/6/16</i>	<i>31/12/15</i>	<i>30/6/15</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 126	3 068	1 709
Autres Eléments du résultat global				
Ecarts de conversion des activités à l'étranger				
Actifs financiers disponible à la vente				
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture				
Réévaluation d'immobilisations corporelles				
Impôt sur le résultat des autres éléments du Résultat Global				
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			267	0
Quote-part des autres éléments du résultat Global dans les participations en équivalence				
RESULTAT GLOBAL TOTAL		2 126	3 335	1 709

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/16	31/12/15	30/06/15
Résultat net Groupe et Minoritaires	2 126	2 804	1 842
Dotations nettes aux amortissements et provisions	186	6 278	420
Plus et moins-values de cession		773	
Interets minoritaires	0	263	379
Autres flux non cash en résultat	-2 233	-4 356	-1 032
Coût de l'endettement financier net	179	393	204
Variation des Impôts Différés	-7	405	-16
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	251	6 559	1 796
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel courant	-4 212	493	-3 858
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	-3 961	7 053	-2 061
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	-3 961	7 053	-2 061
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-541	-645	-282
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		68	
Acquisitions d'immobilisations financières	-280	-771	-352
Cessions d'immobilisations financières		5	
Variation de périmètre		105	
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-821	-1 238	-634
Mouvements de Capital			
Créances incorporées en fonds propres			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts (1)	12 018	5 079	1 710
Remboursements d'emprunts (2)	-11 733	-2 009	-2 057
Intérêts financiers nets versés	179	-393	-204
Flux liés aux opérations de financement garantis	2 361	-3 322	21
Autres flux liés aux opérations de financement		-55	-55
Frais d'émission d'emprunts			
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	2 825	-699	-585
Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	-1 957	5 115	-3 281
Différence de change nette			
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	13 453	8 338	8 338
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 496	13 453	5 057

(1) Inclus Financements CIR et CICE (3 818k€) + Prêt Relai (4.000k€) + Prêt Croissance (4 200k€).

(2) (Inclus Rbt Prêt Relai (4.000k€) + Rbt BPI (CIR pour 6.541k€) + Rbt Dette Senior (1.041k€)

TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

30/06/2016	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.14	2 130	29 872	-12 554	-316	3 059	22 194	263	22 457
Affectation du résultat 2014			3 059		-3 059			
Résultat de la période 2015					3 068	3 068	-263	2 805
Variations du capital de l'entreprise consolidante								
Variation des actions propres				-454		-454		-454
Variation des écarts de conversion			12			12	29	41
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture								
Écarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			267			267		267
Autres			65			65		65
Variation périmètre								
Capitaux propres au 31.12.2015	2 130	29 872	-9 151	-770	3 068	25 152	29	25 181
Affectation du résultat 2015			3 068		-3 068			
Résultat de la période 2016,03					2 126	2 126	0	2 126
Variations du capital de l'entreprise consolidante								
Variation des actions propres								
Variation des écarts de conversion			12			12		12
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture								
Écarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies								
Autres								
Variation périmètre								
Capitaux propres au 30.06.2016	2 130	29 872	-6 071	-770	2 126	27 290	29	27 319

NOTES ANNEXES

Les Etats Financiers consolidés intermédiaires résumés ci-joints présentent les opérations de la société UMANIS S.A. et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « Le Groupe »).

Son siège social est situé : 7/9 rue Paul Vaillant Couturier – 92300 LEVALLOIS PERRET.

NOTE 1 **MÉTHODES COMPTABLES**

1.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les Etats Financiers intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec les normes internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et en particulier la norme d'information financière IAS 34 – Information financière intermédiaire. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des Etats Financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les Etats Financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et l'IFRIC au 30 juin 2016 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union Européenne.

Les Etats Financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2016 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 1er septembre 2016.

1.2 MODALITES D'ELABORATION DES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2016

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les Etats Financiers consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les Etats Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sous réserve des éléments présentés ci-dessous et des spécificités requises par la norme IAS 34.

Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des taxes et impôts sur les sociétés, correspondent au prorata des charges estimées de l'année (hormis le CIR), éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS, Umanis est amenée à procéder à un certain nombre d'estimations et à retenir certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables, qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats réels futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du groupe portent notamment sur les dépréciations des créances clients, l'évaluation des immobilisations incorporelles, les provisions et les impôts différés :

❑ Dépréciations des créances clients

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

Le montant des dépréciations de créances clients représente 1 640 milliers d'euros au 30 juin 2016 (à comparer à 1 544 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

❑ Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1-5. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial de manière prospective.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Comme indiqué en note 1-6, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés. Une évolution des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment, étant entendu que les pertes de valeurs relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Le montant net des goodwill est de 29 843 milliers d'euros au 30 juin 2016, contre 29 843 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

❑ Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Au titre du 1er semestre 2016 aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée.

❑ Provisions pour risques et passifs éventuels

Les litiges avec les salariés ayant quitté la société et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de notre meilleure estimation du risque encouru établie par nos avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 1 000 milliers d'euros au 30 juin 2016 (à comparer à 1 234 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

❑ Crédit Impôt Recherche

Le groupe Umanis a déposé depuis 2008 des dossiers auprès de l'Administration Fiscale en vue de l'obtention de Crédits Impôt Recherche correspondant aux dépenses de recherche et développement engagées. Les CIR disponibles sont les suivants :

	Umanis France	Umanis France	Umanis Sa	Umanis Sa	Umanis Sa	Umanis Sa
<i>Année d'affectation des dépenses</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant du CIR demandé (K€ Initial)	371	4 055	4 578	4 971	4 968	5 014
Montant du CIR demandé (K€ Rectificatif)	3 738					

Les Cir 2010 à 2011 ont fait l'objet d'un remboursement par l'Administration Fiscale en janvier 2016 conforme au taux de validation de 40% proposé en 2015 et contesté par le Groupe Umanis devant le Tribunal Administratif.

Cette opération n'a eu un impact que sur la trésorerie du Groupe en 2016 car ces CIR étant préfinancés par BPI à hauteur de 90%, le Groupe Umanis a dû rembourser à BPI la différence (Voir Note 2.9).

Sur la période 2009 à 2011, le groupe AURA, société acquise par Umanis en janvier 2011 a déposé les dossiers suivants :

	Aura Ingénierie	Aura Ingénierie	Aura Group
<i>Année d'affectation des dépenses</i>	2009	2010	2011
Montant du CIR demandé (K€) Initial	1 266	869	414

Sur la période 2010 à 2015, la société Hélice, société acquise par Umanis en avril 2013, a déposé les dossiers suivants :

	Hélice	Hélice	Hélice	Hélice	Hélice	Hélice
Année d'affectation des dépenses	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant du CIR demandé (K€) Initial	504	147	229	1 627	883	372
Montant du CIR demandé (K€) Rectif	1 938	1 690	1 684			

Sur la période 2010 à 2015, la société Texia, société acquise par Umanis en décembre 2013, a déposé les dossiers suivants :

	Texia	Texia
Année d'affectation des dépenses	2014	2015
Montant du CIR demandé (K€) Initial	124	20

N'étant pas en mesure d'estimer le montant réel de CIR dont il pourra bénéficier in fine, le Groupe Umanis a maintenu les mêmes règles de comptabilisation des CIR mises en place sur l'exercice précédent, définies sur les bases des propositions de rectifications reçues :

- Pour Umanis, Hélice et Aura : Ajustement d'un niveau de CIR à hauteur des pourcentages d'ores et déjà validés par l'administration fiscale, soit 40% pour Umanis et Hélice et 0% pour Aura.
- Pour Texia : Comptabilisation de 100% du montant du Cerfa du CIR en cours

Cela a conduit le Groupe à enregistrer dans ses comptes au 30 juin 2016 un produit de 1 097 K€ en « Autres Produits et Charges d'exploitation » au titre des CIR de l'exercice, en contrepartie d'un montant de 1 097k€ en « Autres actifs Financiers non courants ».

	CIR 2015	CIR Antérieurs	TOTAL
Umanis	1 003		1 003
Texia	20		20
Hélice	74		74
TOTAL	1 097	0	1 097

Cette estimation décrite précédemment sera revue en fonction des débouchements à venir des contrôles fiscaux.

Pour l'établissement des dossiers techniques le groupe Umanis est accompagné par un cabinet de conseil rémunéré aux success fees qui ont été comptabilisés en charges externes pour l'année 2016 au prorata des montants des CIR comptabilisés.

❑ Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 30 juin 2016, le cumul des impôts différés activés nets est de 3 649 milliers d'euros (à comparer à 3 641 milliers d'euros au 31 décembre 2015). Le groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non sur la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le résultat.

1.3 METHODES DE CONVERSION

❑ Transactions libellées en monnaies étrangères

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

❑ États financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des sociétés exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros de la manière suivante :

Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique.

Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.

L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecart de conversion » et n'affecte pas le résultat.

1.4 NOUVELLES NORMES ET AMENDEMENTS

☐ Normes et interprétations nouvelles applicables au 1^{er} janvier 2016

Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants, publiés par l'IASB et endossés par l'Union Européenne, d'application obligatoire au 1er janvier 2016, n'ont pas eu d'impact significatif dans les comptes. Ils concernent principalement :

- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er février 2015) ;
- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er février 2015) ;
- Amendements à IAS 1 – Initiative informations à fournir (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016).

☐ Nouveaux textes IFRS pouvant être appliqués par anticipation :

Le groupe n'a pas choisi d'appliquer de normes, amendements ou interprétations IFRS par anticipation. L'IASB a publié les principales normes et amendements suivants, qui ne sont pas encore entrés en vigueur au 30 juin 2016 (non encore approuvés par l'Union européenne) :

- Norme IFRS 9 – Instruments financiers et les amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 – Comptabilité de couverture générale, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers.
- Ces principes viendront remplacer ceux actuellement énoncés par la norme IAS 39 – Instruments financiers.
- La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.
- Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme définit le modèle de reconnaissance des revenus et viendra remplacer les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction. La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du Groupe n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.
- Norme IFRS 16 –
- Contrats de location, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 selon l'IASB. Cette norme, qui remplacera la norme éponyme IAS 17, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et va conduire à enregistrer au bilan du preneur la plupart des contrats de location selon un modèle unique (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement). La mesure de l'incidence n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d’actifs d’impôt différé au titre de pertes latentes(d’application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 selon l’IASB).
- Amendements à IAS 7 – Initiative informations à fournir (d’application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 selon l’IASB).

Le processus de détermination des impacts potentiels de l’application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu’à ce stade de l’analyse, l’impact de l’application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

1.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l’exercice au cours duquel elles sont encourues, à l’exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d’activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe
- coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Dans le cas spécifique des logiciels, les frais de développement de logiciels sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l’architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Pour les logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d’utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

Immobilisations acquises

Les actifs incorporels acquis par le groupe Umanis sont également comptabilisés à leur coût historique d’acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont comptabilisées à l’actif lorsqu’elles augmentent les avantages économiques futurs de l’actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l’actif de façon fiable.

Amortissements

- Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire à l'exception d'un logiciel spécifique dont la durée d'utilisation est de 4 ans.

- Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

1.6 GOODWILL

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du groupe (cf note 6), aux actifs nets correspondants (y compris goodwills). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés en conseil d'administration.

1.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit bail ou de location-financement sont traitées conformément à IAS 17 selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (cf note 1.7 Contrats de location).

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux cités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

❑ Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué, sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Types d'immobilisations	Durées
Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

NOTE 2 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

2.1 NOUVEAU BAIL ENTRE UMANIS ET AMAYAS CONSULTING

Après avoir pris à bail les nouveau locaux acquis par la « SCI Jules Guesde 2 » UMANIS a sous loué ces locaux à la société AMAYAS CONSULTING au moyen d'un bail de sous location en date du 15 janvier 2016.

Les loyers qui seront perçus par UMANIS feront l'objet d'une convention réglementée.

2.2 CONSTITUTION DE LA SOCIETE INDEMNIFLIGHT

La société INDEMNIFLIGHT a été constituée le 24/03/2016. Elle est majoritairement détenue par les dirigeants mandataires sociaux d'UMANIS et par UMANIS à hauteur de 15%.

Son capital social est de 65.000 euros et son siège social est situé au siège social de la société UMANIS à Levallois-Perret.

INDEMNIFLIGHT a pour activité principale d'obtenir auprès de Compagnies aériennes une indemnisation pour le compte de ses clients qui auraient subi un retard ou une annulation de vol.

2.3 TRANSFORMATION DE LA SOCIETE UMANIS MANAGED SERVICES EN SAS

Dans un souci de simplification du mode de gestion de la Société et de sa gouvernance les actionnaires de la société UMANIS MANAGED SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale le 29 mars 2016 et ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.

2.4 ACQUISITION DES ACTIONS DETENUES PAR C. GAUTHIER DANS LES SOCIETES GROUPE HELICE ET HELICE

En date du 28 avril 2016, Madame Corinne GAUTHIER a cédé l'action qu'elle détenait dans le capital de la société Hélice à la société Groupe Hélice ainsi que les 125 actions qu'elle détenait dans le capital de la société Groupe Hélice à la société Umanis pour un montant total de 5.000€

2.5 LIQUIDATION DE LA SOCIETE BEQOM SPAIN

La filiale espagnole beqom Spain détenue à hauteur de 60 % par la société beqom International et à hauteur de 40 % par la société UMANIS a été mise en liquidation en date du 17 mai 2016 par l'Assemblée Générale des associés à l'unanimité, le développement attendu ne s'étant pas réalisé et, de fait, l'exploitation n'ayant dégagé aucune rentabilité. Monsieur Morell Fuestes a été désigné par l'Assemblée en qualité de liquidateur. Il doit proposer des solutions de liquidation aux associés pour radier la société après avoir soldé ce passif.

2.6 FUSIONS GROUPE HELICE – HELICE – TEXIA

En date du 12 mai 2016, après consultation des instances représentatives du personnel le Conseil d'Administration de la société Umanis SA a décidé la fusion absorption, placée sous le régime des fusions simplifiées :

- De la société Hélice au profit de la société Groupe Hélice
- De la société Groupe Hélice au profit de la société Umanis SA
- De la société Texia au profit de la société Umanis SA

A l'issue du délai d'opposition des tiers venu à expiration le 30 juin 2016, les fusions sont devenues définitives.

Ces fusions ont un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2016.

Ces opérations ont généré, dans les comptes de la société Umanis SA, un mali de fusion cumulé de 14 503k€ sans impact sur les comptes consolidés.

En conséquence, la société Umanis SA succède ainsi aux droits et obligations des sociétés Groupe Hélice, Hélice et Texia et l'ensemble des engagements antérieurement souscrits par les sociétés Groupe Hélice, Hélice et Texia ont été repris dans leur intégralité par la société Umanis SA.

2.7 CONTROLE URSSAF UMANIS INVESTISSEMENT

La société Umanis Investissement fait l'objet d'une vérification de l'application des législations de Sécurité Sociale de l'Assurance Chomage et de la Garantie des Salaires par l'Administration à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ce contrôle est toujours en cours et n'a donc fait l'objet d'aucune provision au 30 juin 2016.

2.8 CONTROLE FISCAL UMANIS COMPUTER

La société Umanis Computer fait l'objet d'une vérification des déclarations fiscales relatives à la TVA du 01/01/2013 au 29/02/2016.

Ce contrôle est toujours en cours et n'a donc fait l'objet d'aucune provision au 30 juin 2016

2.9 LIGNES BPI

La Société Umanis ayant obtenu un préfinancement des CIR 2010 et 2011 à hauteur de 90% des demandes, celle-ci a du rembourser à BPI la différence avec les montants validés par l'Administration Fiscale.

A cet effet, un contrat de prêt à moyen terme a été conclu avec BPI pour 4,2m€ sur 7 ans incluant 2 années de franchise de remboursement de capital (2,34% d'intérêts).

S'agissant des autres avances BPI sur CIR, leur montant total sera classé dans la partie court-terme des dettes financières consolidées.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2016 compte tenu des éléments suivants :

La société bénéficie de lignes de crédits auprès de la BPI dans le cadre du préfinancement des demandes de CIR. Au 30 juin 2016 la société bénéficie ainsi d'un crédit de l'ordre de 9,5m€. Ces lignes ont été accordées sur la base d'échéances d'un an renouvelables. La logique économique étant de reporter les échéances jusqu'au remboursement par l'administration des demandes de CIR qui intervient à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de l'exercice d'engagement des dépenses éligibles au CIR. La minoration éventuelle du CIR par l'Administration Fiscale entrainerait une demande de mise en place d'un financement à Moyen Terme sur 7 ans pour la partie non remboursée tel que cela a été le cas pour les CIR Umanis 2010 et 2011 (CF paragraphe précédent ci-dessus).

2.10 COVENANTS ET REMBOURSEMENT ANTICIPE DE LA DETTE

L'activation de la clause dite «Excess Cash Flow » au 31 décembre 2015 prévue dans les covenants a entraîné le remboursement anticipé total de la dette restant due (1 041k€) au cours du 1^{er} semestre 2016.

NOTE 3 EVENEMENTS POST CLOTURE

3.1 OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ (OPRA)

Afin d'apporter une réponse favorable à la recherche de liquidité de certains des actionnaires, la Société, sur décision du conseil en date du 7 juillet 2016, a proposé de racheter 330.000 de ses propres actions à un prix de 20 euros par action dans le cadre d'une offre publique de rachat en vue de leur annulation, en application des articles L. 225-204 et L. 225.207 du Code de commerce.

L'Offre qui débutera le 1^{er} septembre 2016, après autorisation de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 26 août dernier, pour se clôturer le 19 septembre 2016 représentera une prime de 16,6 % par rapport au cours de clôture du 7 juillet 2016 et une prime de 29,9 % par rapport au cours moyen pondéré des 120 jours de négociation précédant cette date.

Elle constitue ainsi une opportunité pour les actionnaires, qui le souhaitent, de trouver une liquidité que le marché ne leur offre pas aujourd'hui eu égard à la faible rotation du flottant et ce, à un prix incluant une prime sur le cours de bourse actuel. L'Offre fait par ailleurs bénéficier aux actionnaires qui ne souhaitent pas y participer, ou dont les ordres d'apport seront réduits dans le cadre de la centralisation, d'un impact relatif sur le bénéfice par action de la Société.

Cette offre a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF en date du 26 juillet 2016.

NOTE 4 **PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation du groupe Umanis comprend 17 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférentes, sont données ci-après.

Nom	Siège	Registre du commerce	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
Umanis SA	Levallois - France	RCS 403 259 534	Société mère		Société mère
Etudes, conseils, formations					
Umanis Consulting SAS	Levallois - France	RCS 434 016 853	Intégration globale	98.53%	98.53%
Umanis Institut	Levallois - France	RCS 501 080 501	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Investissement	Levallois - France	RCS 523 432 680	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis (Italie) SRL	Milan - Italie	RI 332 085	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Belgique) SPRL	Bruxelles - Belgique	RCB 0453216563	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Pologne) Sp Z.o.o.	Varsovie - Pologne	RHB 53551	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Espagne) SL	Madrid - Espagne		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Allemagne) GmbH	Francfort - Allemagne	HRB 48024	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Maroc)	Casablanca - Maroc	108769	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis Luxembourg	Luxembourg-Luxembourg	2007-2218818	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Computer	Levallois - France	RCS 440 475 226	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis BPO Maroc	Casablanca-Maroc		Intégration globale	100.00%	100.00%
Beqom	Madrid - Espagne		Mise en équivalence	40.00%	40.00%
Umanis Academy	Casablanca - Maroc		Intégration globale	95.00%	95.00%
Sortie en 2016					
Groupe Helice	Levallois - France	RCS 419 423 082	Intégration globale	100.00%	100.00%
Helice	Levallois - France	RCS 333 634 558	Intégration globale	100.00%	100.00%
Texia	Aix en Provence-France	RCS 398 846 626	Intégration globale	100.00%	100.00%
Centre d'appel					
Umanis Managed Services	Levallois - France	RCS 412 719 986	Intégration globale	100.00%	99.91%
Publicité, Communication					
Ums Courtage	Levallois - France	RCS 423 601 657	Intégration globale	100.00%	100.00%

NOTE 5 INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEORGRAPHIQUE

5.1 INFORMATIONS PAR ACTIVITE AU 30 JUIN 2016

30/06/2016	ESN	Centres d'Appel	CRO	Computer	Total
Chiffre d'affaires	64 557	3 362	5 844	3 822	77 585
Résultat Opérationnel	3 097	-55	29	20	3 091

Compte tenu d'une réorganisation intervenue au cours du premier semestre 2016, la répartition du Chiffre d'Affaires et du Résultat a été modifiée. L'activité ESN(Consulting en 2015) comprend, en 2016, l'Infrastructure et la Business Intelligence.

5.2 INFORMATIONS PAR ACTIVITE AU 30 JUIN 2015

30/06/2015	Business Intelligence	Consulting	Centres d'Appel	CRO	Computer	Infrastructure	Total
Chiffre d'affaires	39 607	1 136	2 930	4 602	4 188	21 660	74 123
Résultat Opérationnel	2 745	-3	80	207	88	-253	2 864

5.3 INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE AU 30 JUIN 2016

30/06/2016	France	Europe	Monde	Total
Chiffre d'affaires	76 392	1 193		77 585
Résultat Opérationnel	4 625	-377	-1 157	3 091

5.4 INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE AU 30 JUIN 2015

30/06/2015	France	Europe	Monde	Total
Chiffre d'affaires	71 830	1 181	1 112	74 123
Résultat Opérationnel	3 848	23	-1 007	2 864

NOTE 6 **GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Autres variations	30/06/2016
Valeurs brutes					
Goodwills	39 628				39 628
Frais de développement					
Brevets et licences	1 191				1 191
Autres	8 912	89			9 001
Total	49 731	89			49 820
Amortissements / Dépréciations					
Goodwills	(9 785)				(9 785)
Frais de développement					
Brevets et licences	(1 181)				(1 181)
Autres	(3 193)	(211)			(3 404)
Total	(14 159)	(211)			(14 370)
Valeurs nettes comptables					
Goodwills	29 843				29 843
Frais de développement					
Brevets et licences	10				10
Autres	5 719	(122)			5 597
Total	35 572	(122)			35 450

Tous les goodwills ont été testés en fonction des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont alloués.

6.1 DETAIL DES GOODWILLS PAR SEGMENT EN 2016 ET 2015 :

Ecart d'acquisition :

30/06/2016	ESN	Centres d'Appel	CRO	Computer	Total
Goodwill	29 843	0	0	0	29 843

31/12/2015	Business Intelligence	Consulting	Centres d'Appel	CRO	Computer	Infrastructure	Total
Goodwill	25 254	642	0	0	0	3 947	29 843

NOTE 7 **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	Autres Flux	30/06/2016
Valeurs brutes					
Terrains et constructions	4				4
Installations techniques et machines	507				507
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	8 900	541			9 441
Total	9 411	541			9 952
Amortissements & Dépréciations					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	(367)				(367)
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	(7 084)	(273)			(7 357)
Total	(7 451)	(273)			(7 724)
Valeurs nettes comptables					
Terrains et constructions	4				4
Installations techniques et machines	140				140
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	1 816	268			2 084
Total	1 960	268			2 228

NOTE 8 **TITRES DISPONIBLES A LA VENTE**

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2016	30/06/2016
Titres Civipol	152	152
Autres	13	5
TOTAL	165	157

Valeur brute des titres Civipol = 152 K€ détenu à hauteur de 5,88 %

NOTE 9 **AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS**

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2016	31/12/2015
Prêts	2 351	2 139
Dépôts et cautionnements	992	721
Créances fiscales	10 116	12 717
Beqom (Mise en équivalence)	-66	-63
TOTAL	13 392	15 514

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les créances fiscales sont composées des :

- CIR pour 8 0373k€.
- CICE pour 2 078k€.

Le délai remboursement d'un CIR et d'un CICE, en cas de validation, est de 3 ans après son dépôt.

NOTE 10 CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2016	31/12/2015
Créances clients et comptes rattachés	18 274	14 690
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	-1 640	-1 544
Créances cédées	3 718	3 106
TOTAL	20 352	16 252

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2016	31/12/2015
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	11 561	13 585
TOTAL	11 561	13 585
Découverts bancaires	-65	-131
TOTAL	11 496	13 454

NOTE 12 CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2016	31/12/2015
Capital	2 130	2 130
Primes d'émission	29 873	29 873
Autres réserves	-6 840	-9 801
Ecarts de conversion	2	-118
Résultats de l'exercice	2 126	3 068
TOTAL	27 291	25 152

12.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué de 1 935 958 actions d'un nominal de 1,10 euro.

12.2 ÉCARTS DE CONVERSION

L'impact des écarts de conversion correspond principalement aux effets de change des devises polonaises et marocaines.

12.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTIONS DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE ET AUX BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

14.3.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

L'ensemble des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszownik		Pouligny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	14,225	0	0	25 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	10,65			75 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	7,15			55 242	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribués		155 242		0		155 242	
Total BCE exercés		0		0		0	
Solde BCE		155 242		0		155 242	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1,10 €.

14.3.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

		Laurent Piepszownik		Olivier Pouligny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 26/06/2010 240.000	BSA 08-10 attribués par le CA du 30/08/2010	14 100	7,1	0	0	14 100	100% à compter du 30/08/2010 Exercibles jusqu'au 31/12/2016
Total BSA attribués		14 100		0		14 100	
Total des BSA exercés		0		0		0	
Solde BSA		14 100		0		14 100	

NOTE 13 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2016	31/12/2015
Résultat net Part du Groupe	2 126	3 068
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	1 935 958	1 935 958
Résultat en euros par action	1,10	1,58

Le résultat dilué par action est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2016	31/12/2015
Résultat net utilisé par la détermination du résultat dilué par action	2 126	3 068
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	2 105 300	2 105 300
Résultat dilué en euros par action	1,01	1,46

NOTE 14 **PASSIFS FINANCIERS COURANTS**

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2016	31/12/2015
Emprunts Divers		
Partie court terme des emprunts divers portant	10 350	12 692
Emprunt garantis sur créances clients (1)	3 721	3 106
Total	14 071	15 798
Découverts bancaires	65	131
Total	14 136	15 929

La partie court terme des emprunts comprend la totalité des emprunts relatifs à l'acquisition du groupe Aura ainsi que l'avance d'un montant de 9 457k€ accordée par BPI en mars 2013 et mai 2014, dans le cadre du préfinancement des CIR (Voir paragraphe 2.9 sur la Ligne BPI).

NOTE 15 **PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS**

	30/06/2016				
	Valeur brute	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 5 ans à plus de 5 ans
Emprunts et dettes Financières à long terme	4 298	98	600	600	3 000
Total	4 298	98	600	600	3 000

Les emprunts et dettes sont constitués principalement d'une avance d'un montant de 4 200k€ accordée par BPI, dans le cadre du préfinancement des CIR. Ces 4 200k€ constituent le différentiel entre le montant avancé par BPI sur les CIR 2010 et 2011 et les montants validés par l'Administration Fiscale sur ces deux années. Ils sont classés à long terme car ils font l'objet d'un crédit moyen terme dont la première échéance est fixée en septembre 2018.

NOTE 16 **AUTRES PROVISIONS**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Dotations	Reprises	Variation de Périmètre	30/06/2016	Courant au 30/06/2016	Non courant au 30/06/2016
Provisions pour litiges	1 234	149	(383)		1 000	1 000	
Autres provisions pour risques							
Autres provisions pour charges	716		(80)		636	636	
TOTAL	1 950	149	(463)		1 636	1 636	

La provision pour litiges de 1 000k€ est constituée de l'ensemble des litiges en cours avec les anciens collaborateurs du groupe. Cette provision est déterminée en accord avec nos avocats et selon le niveau de risque associé à chacune des procédures engagées auprès des conseils des prud'hommes. Le solde ainsi que les autres provisions pour risques concernent des provisions constituées au titre de litiges d'ordre commercial ou fiscal.

NOTE 17 **PASSIFS EVENTUELS**

Néant

NOTE 18 **AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS**

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Produits de restructuration	208	671	470
Cessions immobilisations		1	
Pénalités et Amendes			
Produits sur Litige Commercial	80	100	
Autres Produits			
Produits de CIR sur exercices antérieurs		3 063	
Total Produits Opérationnels	288	3 835	470
<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2016	31/12/2015	31/12/2015
Charges de restructuration	-116	-1 196	-610
Cessions immobilisations		-786	
Pénalités et Amendes		-311	-41
Charges sur Litige Commercial	-86	-30	-15
Autres Charges	-1	-2 234	-394
Dépréciation GW		-3 054	
Total Charges Opérationnelles	-203	-7 611	-1 060
Autres Produits et Charges Opérationnels	85	-3 776	-590

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments inhabituels et significatifs mais non récurrents dont le classement dans le ROC pourrait altérer la lecture de la performance du Groupe.

Les charges de restructuration correspondent à des mesures d'optimisation des charges fixes essentiellement en termes de coût de personnel. Les produits de restructuration concernent exclusivement des reprises de provisions.

NOTE 19 RESULTAT FINANCIER NET

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2016
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	-179	-393	-204
Coût de l'endettement financier net	-179	-393	-204
Gains de change	4	61	85
Pertes de change	-33	-59	-62
Apurements Divers			
Autres	62	85	-14
Autres produits et charges financiers	33	87	9
TOTAL RESULTAT FINANCIER NET	-146	-306	-195

NOTE 20 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

20.1 CHARGE D'IMPOTS

Compte tenu des perspectives de résultat des différentes filiales du groupe et du montant des impôts différés actifs au 30 juin 2016, 7k€ d'impôt différé supplémentaire ont été comptabilisés sur 2016.

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Impôts courants	-821	-1 748	-833
Impôts différés	7	-404	16
Crédits d'impôts			
Situation à la clôture	-814	-2 152	-817

En 2010, le groupe a décidé l'application de la norme IAS 12 consécutive à la réforme de la taxe professionnelle introduite en France par la loi de finance 2010 publiée le 31 décembre 2009 créant la Contribution Economique Territoriale (CET).

Umanis considère que la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dont la base de calcul est assise sur une différence entre les revenus et certaines charges opérationnelles constitue, compte tenu de son activité, un impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12.

En conséquence, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante relative à la CVAE est comptabilisé sur la ligne « impôt sur le bénéfice ». Au 30 juin 2016, le montant de la charge courante s'élève à 821 milliers d'euros.

20.2 RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT ET LE RESULTAT AVANT IMPOT

En milliers d'euros	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Résultat net avant impôt	2 939	4 957	2 658
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt théorique	-980	-1 652	-886
Rapprochement :			
Crédits d'impôts	1 096	2 530	675
CVAE	-821	-1 498	-639
Retraitements (Dépréciations de GW non fiscalisées)		-1 018	
Différences Permanentes	-9	-794	-31
Elim ID sur Frais d'acquisition			
Résultats non activés		-488	
Autres	-99	774	124
Déficits activés			
Différentiel de Taux		-6	-61
Charges d'impôts sur les résultats consolidés	-813	-2 152	-818
Taux d'impôt effectif	-27,65%	-43,42%	-30,77%

20.3 IMPOTS DIFFERES

En milliers d'euros	30/06/2016	31/12/2015
Situation nette à l'ouverture	3 641	4 050
Impôts différés sur activation de déficits		-1 420
Impôts différés sur retraitements de consolidation	7	1 011
Impôts différés sur différences temporaires		
Autres		
Situation nette à la clôture	3 648	3 641

20.4 DETAIL DES IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS, PAR NATURE

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	3	3			3	3
Autres immobilisations incorporelles			-303	-303	-303	-303
Autres immobilisations financières					0	0
Frais d'acquisition					0	0
Elimination de Prv Intragroupe			-922	-922	-922	-922
Autres actifs						
Provisions :					0	0
<i>dont pensions</i>	534	534			534	534
<i>dont autres provisions</i>					0	0
Autres différences temporaires	83	76			83	76
Retraitement de Crébit Bail					0	0
Reports fiscaux déficitaires	4 253	4 253			4 253	4 253
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	4 873	4 866	-1 225	-1 225	3 648	3 641

NOTE 21 **ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS**

Société	30/06/2016	31/12/2015
Avals, cautions et garanties données		
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA (ex Umanis France)	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.
Umanis SA		Caution des dettes fiscales et sociales au profit du SIE 16ème CHAILLOT et de l'URSSAF, en qualité de maison mère pour le compte de ses filiales : les sociétés GROUPE HELICE et HELICE
Umanis SA		Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de bail locatif pour un montant global maximum de 16 KE.
Umanis SA		Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de location de véhicules pour une période de trois ans
Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition d'Aura (ex Aura Participation)		
Umanis SA (ex Umanis France)		Subordination des droits des cédants au titre du crédit vendeur et des droits de MM PIEPSZOWNIK et POULIGNY au titre de leurs comptes courants
Umanis SA		Nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750k€
Umanis SA (ex Umanis France)		Délégation des contrats d'assurance "Homme Clé" pour un montant de 3 000k€ sur la tête d'Olivier Pouligny et 1 000k€ sur la tête de Jean-Jacques Linck et de 400k€ sur la tête de Laurent PIEPSZOWNIK
Umanis SA		Nantissement de 100% des actions d'UMANIS COMPUTER
Autres engagements donnés		
	NEANT	NEANT

B – RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-7 du Code de commerce, le Groupe UMANIS qui clôture ses comptes annuels le 31 décembre, a établi le présent rapport semestriel d'activité à partir des comptes consolidés résumés semestriels du Groupe au 30 juin 2016.

- 1/ Présentation du Chiffre d'affaires et des résultats du premier semestre 2016

Le chiffre d'affaires consolidé du 1er semestre 2016 s'établit à 77 585 milliers d'euros contre 74 123 milliers d'euros en 2015 soit une progression de 4,67 %.

Ces éléments font ressortir un résultat opérationnel (RO) de 3 091 milliers d'euros soit 3.98 % du chiffre d'affaires contre 2 864 milliers d'euros soit 3.86 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2015.

Le résultat net avant impôt est arrêté à 2 939 milliers d'euros, soit 3,78 % du chiffre d'affaires, contre 2 658 milliers d'euros au 30 juin 2015, soit 3.59 % du chiffre d'affaires.

- 2/ Présentation des comptes consolidés du Groupe pour le premier semestre 2016

Les comptes consolidés résumés semestriels arrêtés au 30 juin 2016 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 "Information Financière Intermédiaire".

Composition du Groupe

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes consolidés résumés semestriels du Groupe et des notes annexes pour le détail de ces différents postes et comptes, ainsi que pour la composition du Groupe.

Commentaires sur certains postes

Les provisions pour risques prud'homaux s'établissent à 1 000 milliers d'euros (à rapprocher de 1 234 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

Le résultat net au 30 juin 2016 s'élève à 2 126 milliers d'euros.

Les fonds propres s'établissent au 30 juin 2016 à 27 319 milliers d'euros contre 25 181 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

- 3/ Description de l'activité du Groupe au cours du semestre écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé du 1er semestre 2016 s'établit à 77 585 K€ contre 74 123 K€ en 2013 soit une progression de 4.67 %.

Le positionnement du groupe, spécialisé principalement en CRM, BI et E business, ainsi que la qualité de son delivery, lui permettent d'être confiant sur une continuation de la croissance organique. Celle-ci est réalisée par des prises de parts de marché sur la concurrence.

- 4/ Perspectives :

Dans un contexte économique qui reste toujours difficile, l'activité du Groupe reste bien orientée pour le deuxième semestre.

- 5/ Faits majeurs de la période

Nouveau Bail entre Umanis et Amays Consulting

Après avoir pris à bail les nouveaux locaux acquis par la « SCI Jules Guesde 2 » UMANIS a sous loué ces locaux à la société AMAYAS CONSULTING au moyen d'un bail de sous location en date du 15 janvier 2016.

Les loyers qui seront perçus par UMANIS feront l'objet d'une convention réglementée.

Constitution de la société Indemniflight

La société INDEMNIFLIGHT a été constituée le 24/03/2016. Elle est majoritairement détenue par les dirigeants mandataires sociaux d'UMANIS et par UMANIS à hauteur de 15%.

Son capital social est de 65.000 euros et son siège social est situé au siège social de la société UMANIS à Levallois-Perret.

INDEMNIFLIGHT a pour activité principale d'obtenir auprès de Compagnies aériennes une indemnisation pour le compte de ses clients qui auraient subi un retard ou une annulation de vol.

Transformation de la société Umanis Managed Services en SAS

Dans un souci de simplification du mode de gestion de la Société et de sa gouvernance les actionnaires de la société UMANIS MANAGED SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale le 29 mars 2016 et ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.

Acquisition des actions détenues par Corinne Gauthier dans les sociétés Groupe Hélice et Hélice

En date du 28 avril 2016, Madame Corinne GAUTHIER a cédé l'action qu'elle détenait dans le capital de la société Hélice à la société Groupe Hélice ainsi que les 125 actions qu'elle détenait dans le capital de la société Groupe Hélice à la société Umanis pour un montant total de 5.000€

Liquidation de la société Beqom Spain

La filiale espagnole beqom Spain détenue à hauteur de 60 % par la société beqom International et à hauteur de 40 % par la société UMANIS a été mise en liquidation en date du 17 mai 2016 par l'Assemblée Générale des associés à l'unanimité, le développement attendu ne s'étant pas réalisé et, de fait, l'exploitation n'ayant dégagé aucune rentabilité. Monsieur Morell Fuestes a été désigné par l'Assemblée en qualité de liquidateur. Il doit proposer des solutions de liquidation aux associés pour radier la société après avoir soldé ce passif.

Fusions Groupe Hélice – Hélice – Texia

En date du 12 mai 2016, après consultation des instances représentatives du personnel le Conseil d'Administration de la société Umanis SA a décidé la fusion absorption, placée sous le régime des fusions simplifiées :

- De la société Hélice au profit de la société Groupe Hélice
- De la société Groupe Hélice au profit de la société Umanis SA
- De la société Texia au profit de la société Umanis SA

A l'issue du délai d'opposition des tiers venu à expiration le 30 juin 2016, les fusions sont devenues définitives.

Ces fusions ont un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2016.

Ces opérations ont généré, dans les comptes de la société Umanis SA, un mali de fusion cumulé de 14 503k€ sans impact sur les comptes consolidés.

En conséquence, la société Umanis SA succède ainsi aux droits et obligations des sociétés Groupe Hélice, Hélice et Texia et l'ensemble des engagements antérieurement souscrits par les sociétés Groupe Hélice, Hélice et Texia ont été repris dans leur intégralité par la société Umanis SA.

Contrôle Urssaf Umanis Investissement

La société Umanis Investissement fait l'objet d'une vérification de l'application des législations de Sécurité Sociale de l'Assurance Chomage et de la Garantie des Salaires par l'Administration à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ce contrôle est toujours en cours et n'a donc fait l'objet d'aucune provision au 30 juin 2016.

Contrôle Fiscal Umanis Computer

La société Umanis Computer fait l'objet d'une vérification des déclarations fiscales relatives à la TVA du 01/01/2013 au 29/02/2016.

Ce contrôle est toujours en cours et n'a donc fait l'objet d'aucune provision au 30 juin 2016.

Lignes BPI

La Société Umanis ayant obtenu un préfinancement des CIR 2010 et 2011 à hauteur de 90% des demandes, celle-ci a du rembourser à BPI la différence avec les montants validés par l'Administration Fiscale.

A cet effet, un contrat de prêt à moyen terme a été conclu avec BPI pour 4,2m€ sur 7 ans incluant 2 années de franchise de remboursement de capital (2,34% d'intérêts).

S'agissant des autres avances BPI sur CIR, leur montant total sera classé dans la partie court-terme des dettes financières consolidées.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2016 compte tenu des éléments suivants :

La société bénéficie de lignes de crédits auprès de la BPI dans le cadre du préfinancement des demandes de CIR. Au 30 juin 2016 la société bénéficie ainsi d'un crédit de l'ordre de 9,5m€. Ces lignes ont été accordées sur la base d'échéances d'un an renouvelables. La logique économique étant de reporter les échéances jusqu'au remboursement par l'administration des demandes de CIR qui intervient à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de l'exercice d'engagement des dépenses éligibles au CIR. La minoration éventuelle du CIR par l'Administration Fiscale entraînerait une demande de mise en place d'un financement à Moyen Terme sur 7 ans pour la partie non remboursée tel que cela a été le cas pour les CIR Umanis 2010 et 2011 (CF paragraphe précédent ci-dessus).

Covenants et remboursement anticipé de la dette

L'activation de la clause dite «Excess Cash Flow » au 31 décembre 2015 prévue dans les covenants a entraîné le remboursement anticipé total de la dette restant due (1 041k€) au cours du 1^{er} semestre 2016.

- **6/ Événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes**

Offre Publique de Rachat par la Société (Opra)

Afin d'apporter une réponse favorable à la recherche de liquidité de certains des actionnaires, la Société, sur décision du conseil en date du 7 juillet 2016, a proposé de racheter 330.000 de ses propres actions à un prix de 20 euros par action dans le cadre d'une offre publique de rachat en vue de leur annulation, en application des articles L. 225-204 et L. 225.207 du Code de commerce.

L'Offre qui débutera le 1er septembre 2016, après autorisation de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 26 août dernier, pour se clôturer le 19 septembre 2016 représentera une prime de 16,6 % par rapport au cours de clôture du 7 juillet 2016 et une prime de 29,9 % par rapport au cours moyen pondéré des 120 jours de négociation précédant cette date.

Elle constitue ainsi une opportunité pour les actionnaires, qui le souhaitent, de trouver une liquidité que le marché ne leur offre pas aujourd'hui eu égard à la faible rotation du flottant et ce, à un prix incluant une prime sur le cours de bourse actuel. L'Offre fait par ailleurs bénéficier aux actionnaires qui ne souhaitent pas y participer, ou dont les ordres d'apport seront réduits dans le cadre de la centralisation, d'un impact relatif sur le bénéfice par action de la Société.

Cette offre a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF en date du 26 juillet 2016.